

Dans ce numéro

- Comment faire comprendre à vos enfants la valeur de l'argent
- Le budget fédéral 2007
- RSe tourner vers l'étranger

**Marc Vaillancourt**

Conseiller en placement

Tél : 514-286-7361

Courriel :

marc.vaillancourt@nbpcd.com

Nathalie Jacob

Adjointe Administrative

Tél : 514-286-7307

Tour McGill College

1501, avenue McGill College,

Bureau 3200

Montreal, QC

H3A 3M8

Télécopieur : 514-286-3583

Sans Frais : 1-800-361-7115

Un encadrement financier pour la
quiétude d'une retraite bien méritée

Connaissez-vous quelqu'un qui
pourrait bénéficier de notre genre
de relations? Les recommandations
de clients sont appréciées. Merci.

« L'amélioration des performances de l'investisseur dépend plus de l'amélioration de ses comportements que de la performance d'un fonds. » (Dalbar, Qaib 2006)

Dalbar est une firme de Boston qui se spécialise dans l'étude des rendements sur les marchés et des retours connus par l'investisseur moyen. Cette firme, dont la renommée n'est plus à faire, a conclu dans son étude de 2006, dans son analyse annuelle quantitative du comportement de l'investisseur, que pour la période de 20 ans, couvrant les années 1986 à 2005, l'investisseur moyen avait récolté un piètre retour de 3.9% par année, soit à peine plus que l'inflation de 3% par année, et beaucoup moins que le rendement annuel composé du S& Poor 500 de 11.9%.

Constat malheureux, s'il en est un, car les vingt dernières années ont offert de très bons rendements, mais pourtant l'investisseur moyen américain n'a connu qu'une fraction des résultats des marchés.

Dalbar conclut que l'investisseur achète et vend de façon régulière, trop souvent motivé qu'il est par "l'appât du gain et la peur" et non gouverné par des "pratiques d'investissements prouvées".

Quelles leçons devons-nous en tirer? Probablement plusieurs, permettez-moi ci de vous suggérer quelques pistes, que je qualifierais de mon "ABC du placement" :

A) Le respect de son profil :

Le profil est cette répartition établie par l'investisseur entre les différents types d'investissement que sont les liquidités, les titres à revenu et les titres boursiers. Établir son profil est la question la plus difficile à répondre pour tout investisseur et bien des facteurs doivent être considérés à cette fin : l'âge de l'individu, son horizon de placement, sa connaissance des marchés et sa tolérance au risque, en sont les principaux. Vous comprendrez que l'établissement d'un profil approprié ne peut que favoriser l'investisseur à un comportement rationnel, où l'appât du gain et la peur n'ont plus leur place, pour chambarder un plan par des entrées et sorties continues du marché.

B) La présence d'un plan :

Je vous ai parlé à maintes reprises dans le passé de l'importance primordiale d'établir une analyse de retraite, carte de route essentielle pour atteindre vos objectifs. Il est fort à parier que chacun de nous recherche à travers le succès de ses investissements, la possibilité de vivre une retraite paisible et bien méritée. Utiliser un tel outil ne peut que favoriser le suivi de votre plan d'investissement, en d'autres mots vous permettre de vérifier si la route empruntée est la bonne.

C) La conquête de l'implication, de la discipline et de la connaissance, et la rationalisation de l'émotion.

Beaucoup de mots, mais dont chacun présente sa grande importance. Prenons la discipline, comment réussir dans quelque entreprise que ce soit sans avoir la discipline d'atteindre ses objectifs. Mais pour avoir cette discipline, il faut avoir la rigueur de suivre son plan. Bien sûr, le suivi d'un plan demande un minimum d'implication. Qui peut réellement obtenir la réussite sans maintenir un focus sur ses objectifs? Et pour se libérer de son émotion, possiblement le pire ennemi d'un investisseur, il faut démystifier les choses, mieux les comprendre et acquérir les connaissances de base qui vont refouler au loin cette émotion si nuisible à l'investisseur. Les statistiques démontrent clairement que les investisseurs abandonnent leur plan au pire des moments, c'est-à-dire dans les marchés baissiers. Il faut donc se donner les moyens d'éviter ces comportements qui vont à l'encontre de la bonne réussite financière.

Personnellement, j'ai toujours cru qu'un investisseur qui s'implique à toujours mieux comprendre la dynamique du placement et ses décisions, sans pour autant bien sûr aller dans les moindres détails, s'approprie mieux son futur financier, et ce en ayant une bien meilleure paix d'esprit à travers la plus-value acquise au niveau de ses connaissances.

Albert Einstein avait dit " La vie, c'est comme une bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre."

Je vous remercie de me fournir l'opportunité de vous aider à mieux avancer, et un Grand Merci pour cette confiance que vous ne cessez de me témoigner.

Avec toute mon appréciation.

Comment faire comprendre à vos enfants la valeur de l'argent

Pour faire acquérir aux enfants de l'autonomie et le sens des responsabilités, il est important de leur apprendre à bien gérer leur argent. Selon les spécialistes, il n'est jamais trop tôt pour le faire. Que votre enfant commence juste à marcher ou entre à l'université, les conseils suivants vous aideront à le guider sur la voie de l'indépendance financière.

Commencez lorsque l'enfant est jeune

Idéalement, vous devriez donner un peu d'argent de poche à vos enfants dès qu'ils sont capables de compter jusqu'à 50 (autour de 5 à 6 ans). Ils pourront ainsi se familiariser avec des notions comme épargner et dépenser. Proposez-leur ensuite de se fixer un objectif, comme l'achat d'un jouet, et de mettre de côté de l'argent à cette fin.

N'ayez pas de sentiment de culpabilité

Les enfants qui veulent vraiment quelque chose peuvent se montrer très persuasifs. Mais si la maman de Jean lui a acheté une paire de jeans à la dernière mode pour 200 \$, vous n'avez pas à suivre son exemple. Les enfants doivent apprendre la valeur des choses et les parents ont le DROIT de dire «non».

Amenez vos enfants à se donner des priorités

Encouragez vos adolescents à trouver un emploi à temps partiel pour épargner en vue de leurs études ou de l'achat d'une voiture par exemple. Ils apprécieront ainsi beaucoup mieux le fruit de leurs efforts. Ils pourront aussi faire la différence entre ce dont ils ont vraiment besoin et ce qu'ils désirent ou souhaitent, et décider de leurs priorités.

Encouragez vos enfants à établir un budget, pour qu'ils comprennent les conséquences financières de leurs choix

En établissant un budget, vos adolescents apprendront une leçon très importante : leurs choix ont des conséquences financières.

Si votre fille consacre tout son argent de poche et ce qu'elle gagne dans un emploi à temps partiel à des achats frivoles comme des CD et du maquillage, elle se rendra vite compte qu'il ne lui reste pas assez pour se procurer ce dont elle a vraiment envie.



Donnez le bon exemple

Les enfants sont très observateurs de nature. Si vous voulez que les vôtres soient responsables sur le plan financier, vous devez l'être également.

La valeur de l'argent est quelque chose qui s'apprend et il incombe à tous les parents de montrer à leurs enfants comment être financièrement responsables. Transmettre à vos enfants une certaine sagesse financière est le meilleur cadeau que vous puissiez leur faire.

Le budget fédéral 2007

Un budget axé sur la famille – Sommaire des principales dispositions visant les particuliers

Le récent budget fédéral déposé le 19 mars 2007 par le ministre des Finances, Jim Flaherty, contient un certain nombre de dispositions axées particulièrement sur les familles et les retraités. Un grand nombre des mesures proposées prendront effet en 2007 après avoir reçu la sanction royale. Les principales dispositions sont décrites brièvement ci-après :

Hausse de l'âge limite pour la conversion des régimes de retraite :

L'âge limite pour la conversion d'un régime enregistré d'épargne-retraite en fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou en rente est passé de 69 ans à 71 ans. Non seulement les contribuables peuvent maintenant cotiser deux années de plus à leur REER, mais ils peuvent aussi reporter de deux ans les retraits de leur FERR s'ils n'ont pas besoin de ce revenu pour vivre. Des mesures de transition sont prévues pour les personnes actuellement âgées de 69 à 71 ans qui sont touchées par ces changements.

Accroissement de l'exonération cumulative des gains en capital :

Le gouvernement a proposé d'accroître l'exonération cumulative des gains en capital pour les petites entreprises et les biens agricoles et de pêche admissibles, de 500 000 \$ à 750 000 \$.

Élimination de l'impôt sur les gains en capital pour les dons admissibles :

Le budget fédéral 2006 avait éliminé l'impôt sur les gains en capital pour les dons de titres cotés en bourse à des organismes publics de bienfaisance. Cet avantage est maintenant étendu aux fondations privées.

Amélioration du régime enregistré d'épargne-études (REEE) :

Le budget propose d'éliminer ou de réduire certaines restrictions sur les cotisations au REEE. Le plafond de 4 000 \$ sur les cotisations annuelles sera supprimé, tandis que le plafond cumulatif passera de 42 000 \$ à 50 000 \$. Le budget propose aussi d'accroître de 2 000 \$ à 2 500 \$ le montant des cotisations annuelles admissibles à la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) de 20 %; la SCEE maximale passera ainsi de 400 \$ à 500 \$ par an, par bénéficiaire.

Régime enregistré d'épargne invalidité (REEI) :

Le budget propose l'adoption d'un nouveau régime enregistré d'épargne invalidité, dont la structure est très semblable à celle du REEE, pour assurer la sécurité financière des personnes atteintes d'une invalidité grave. À compter de 2008, un REEI pourra être établi pour toute personne admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Il sera possible de verser des cotisations annuelles pour un montant maximum à vie de 200 000 \$, sans restrictions, et de recevoir des subventions du gouvernement sous réserve de certains plafonds.

Nouveau crédit d'impôt pour enfants :

Pour alléger le fardeau fiscal d'un grand nombre, le budget propose d'instituer un nouveau crédit d'impôt pour enfants de 2 000 \$.

Ce crédit se traduira par une

réduction de l'impôt fédéral allant jusqu'à 310 \$ par enfant de moins de 18 ans, à compter de 2007. Les crédits non utilisés pourront faire l'objet d'un transfert entre conjoints.

Fractionnement du revenu de pension :

Le budget prévoit le fractionnement du revenu de pension entre les conjoints, dont l'idée avait déjà été lancée en octobre 2006. Les règles proposées, qui devraient prendre effet en 2007, permettront à un résident canadien qui reçoit un revenu de pension admissible d'en attribuer jusqu'à la moitié à son conjoint ou conjoint de fait, aux fins de l'impôt.

Si vous souhaitez discuter de ces mesures et d'autres dispositions du budget fédéral ainsi que de leur effet sur votre plan financier, adressez-vous à votre conseiller en placement BMO Nesbitt Burns.

Le budget propose d'éliminer ou de réduire certaines restrictions sur les cotisations au REEE... Le budget propose aussi d'accroître le montant des cotisations annuelles admissibles à la Subvention canadienne pour l'épargne-études de 20 %...

Se tourner vers l'étranger (* au 3 mai 2007)

Le marché boursier canadien a connu cinq années remarquables. Son excellent rendement pendant cette période dissimule toutefois un certain nombre de risques.

L'un de ces risques est la volatilité pouvant résulter de la forte concentration dans deux secteurs cycliques : l'énergie et les matériaux. Cette concentration se traduit par des bénéfices plus cycliques que dans les pays au marché davantage diversifié. L'énergie et les matériaux représentant environ 44 % du S&P/TSX, la performance de l'indice sera influencée par l'évolution de l'économie mondiale et, par extension, de la demande de matières premières.

Les fluctuations des actions canadiennes au cours des dernières années soulignent selon nous toute l'importance d'une diversification internationale. Non seulement cette diversification minimise l'effet d'un affaiblissement possible du marché canadien, mais elle donne accès à un éventail plus large de secteurs.

La santé, les technologies de l'information et les biens de consommation durables en sont de bons exemples. Ces secteurs sont certes représentés sur notre marché, mais ils demeurent restreints et n'offrent qu'un choix limité aux investisseurs.

Les Canadiens ont toujours préféré investir chez eux. La surperformance relative de notre marché boursier et la force du huard ces dernières années les ont encouragés dans ce sens. Beaucoup ont de ce fait accru la proportion des titres canadiens dans leur portefeuille.

La hausse spectaculaire de notre dollar entre 2002 et 2006 a nettement réduit les rendements des placements étrangers, ce qui souligne l'un des risques les plus importants associés à ce genre de placements : le risque de change. La vigueur du huard donne aux investisseurs la possibilité d'acheter des placements étrangers à bon compte. Selon nous, le dollar canadien se négociera probablement à 0,87 \$ US en moyenne pendant le reste de 2007.

Compte tenu du risque et du rendement associés aux placements étrangers, la plupart des investisseurs ont tout avantage à acquérir des positions même modestes sur les marchés étrangers pour assurer une bonne diversification de leur portefeuille. Je peux vous aider à déterminer la pondération appropriée de titres étrangers dans votre portefeuille, selon vos objectifs de placement et votre tolérance au risque.

Répartition recommandée de l'actif (Mai 2007)

	Revenu	Équilibré	Croissance
	Répartition de l'actif	Répartition de l'actif	Répartition de l'actif
Liquidités	10	5	5
Titres à revenu fixe	55	30	10
Actions	35	65	85
Actions canadiennes	15	25	35
Actions étrangères	20	40	50

Collaborateurs : «La retraite à 60 ans? Songez-y bien» par le Service de marketing de BMO Nesbitt Burns; «Comment faire comprendre à vos enfants la valeur de l'argent» par le Service de marketing de BMO Nesbitt Burns; «Le budget fédéral 2007 : Un budget axé sur la famille – Sommaire des principales dispositions visant les particuliers» par John Waters; et «Se tourner vers l'étranger » par Martha Hill, CFA.

Les commentaires publiés ici ne constituent pas des conseils d'ordre juridique, ni une analyse définitive du caractère applicable des lois fiscales ou des lois régissant les fiducies et les successions. Ils sont de nature générale et toute personne devrait obtenir un avis professionnel sur sa situation fiscale particulière avant de prendre une décision. Les opinions, estimations et projections contenues dans ce document sont celles de l'auteur à la date indiquée et sont sujettes à changement sans préavis; elles peuvent ne pas refléter celles de BMO Nesbitt Burns Inc. («BMO NBI»). Tous les efforts sont faits pour assurer que le contenu du présent document est tiré de sources considérées comme fiables et que les données et les opinions sont complètes et précises. Cependant, l'auteur et BMO NBI ne peuvent donner aucune garantie, expresse ou implicite, à cet égard et ne peuvent être tenus responsables des erreurs ou omissions éventuelles, ni des pertes découlant de l'utilisation de ce document ou de son contenu. BMO NBI peut, en outre, disposer d'information n'y figurant pas. Ce document n'est pas une offre de vente ou une sollicitation d'achat de titres quels qu'ils soient, et ne devrait pas être considéré comme tel. BMO NBI peut par ailleurs assurer des services de conseils financiers ou de prise ferme pour certaines des sociétés mentionnées dans ce document et peut recevoir une rémunération à cet effet. BMO NBI est une filiale en propriété exclusive de la Corporation BMO Nesbitt Burns Limitée, elle-même filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque de Montréal. Aux résidents des États-Unis : BMO Nesbitt Burns Corp. et/ou BMO Nesbitt Burns Securities Ltd., filiales de BMO NBI, endossent la responsabilité du contenu de ce document sous réserve des mêmes conditions ci-dessus. Tout résident des États-Unis désirant effectuer une opération sur les titres mentionnés dans ce document doit le faire par l'intermédiaire de BMO Nesbitt Burns Corp. et/ou BMO Nesbitt Burns Securities Ltd.

^{MD} «BMO (le médaillon contenant le M souligné)» est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence. «Nesbitt Burns» est une marque de commerce déposée de la Corporation BMO Nesbitt Burns Limitée, utilisée sous licence.